



*Le Pays des Savanes*

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DELIBERATION N°128\_CC\_2023\_CCDS**

#### **PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DE KOUROU**

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,  
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,  
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Annick ANDRE,  
Jean-Robert CHOCHO à Rodolphe HORTH,

#### **Absents excusés :**

Véronique JACARIA, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH,

#### **Absents non excusés :**

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« L'Association Jeunesse Sportive de Kourou (AJSK) est une jeune association créée en 2015, spécialisée dans la culture, l'animation, le sport et l'insertion sociale.

Elle est engagée dans les championnats de football de différentes catégories, tels que séniors, U17, U15, U13 ou encore U11.

Toutes ces catégories engendrent des coûts de déplacements et achat de matériels, raison pour laquelle l'AJSK sollicite un accompagnement financier pour l'acquisition d'un minibus.

Cette acquisition permettra aux différentes catégories de se déplacer afin de participer aux compétitions de football dans lesquelles elles sont engagées.

L'association s'engage en contrepartie de cet accompagnement à faire de la communication du partenariat de la CCDS sur tous ses supports, minibus, tee-shirts, maillots, banderoles...

L'AJSK a estimé le coût total du minibus à 45 343,76€ avec le budget prévisionnel comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
	20 343,76€ (Fond d'Aide au football Amateur)
	10 000,00€ (CCDS)
43 343,76€	5 000,00€ (CTG)
Achat minibus	5 000,00€ (Mairie de Kourou)
	5 000,00€ (Fonds propre)
43 343,76€	43 343,76€

Ainsi, l'association Jeunesse Sportive de Kourou sollicite une aide financière auprès de la CCDS d'un montant de 10 000,00 euros (DIX MILLE EUROS) pour mener à bien ce projet sportif, social et éducatif pour ses jeunes passionnés du ballon rond.

La commission mixte culture et sport qui s'est réunie le 16 mai 2023 a émis un avis favorable à la demande formulée par le Président de l'AJSK à hauteur de 5 000€ (CINQ MILLE EUROS).

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une subvention à l'association « Jeunesse Sportive de Kourou » d'un montant de 5 000€ pour l'acquisition d'un mini-bus. »

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes révisés en date du 25 mars 2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la demande de l'association « Jeunesse Sportive de Kourou » du 2 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte culture et sport du 16 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2023 ;

### ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport de Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : ATTRIBUE** une subvention de 5 000,00€ (CINQ MILLE EUROS) à l'association « Jeunesse Sportive de Kourou » pour l'acquisition d'un mini-bus afin de lui permettre de mener à bien son projet sportif, social et éducatif.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Nombre de procurations : 04  
 Nombre de votants : 18  
 Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-28-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023